

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA

DELEGATION GENERALE DU TRAVAIL

DELEGATION GENERALE DU TRAVAIL

DELEGATION GENERALE DU TRAVAIL

DECRET N° 63/604 du 13/7/1983
MTPS/DGTFP/DFP/18

Portant intégration et nomination de
Mademoiselle MAUDZOU Brigitte Edmonde
Emilie dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Sociaux (Ensei-
gnement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le régle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/304 du 30-9-67 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et
21 du décret n° 64/165 du 22-5-64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;

D.C.B.

(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglant
la prise d'effet au point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrières et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret
n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux in-
térieurs des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 2487/MEN/CAB/DGEOC/DOB du 1-6-82
du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le
ossier de candidature constitué par l'intéressée ;

DECRETE :

YH

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30-9-67 susvisé, Mademoiselle MINDEZOU Brigitte Edmonde Emilie, née le 20 Novembre 1953 à Brazzaville, titulaire de la Licence en Psychologie, obtenue à l'Université de Paris V (France), est intégrée dans les cadres de la catégorie 1, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommée au grade de Professeur Le Grade Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2. - L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée à la rentrée scolaire 82-83, sera enregistré, publié au JORF et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 13 Juillet

1983

Par le Pr. des Ministres,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA-OBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard KONBO MESSIOMA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

ATTACHEMENTS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DPE/DST	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.E.N.	2
D.F.A.A.	2
DOSSIER	3
INTERESSEE	1
SGOM/BC	2./-